

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 50 SERVICES COMMUNS

**Thème : C06.06 Contrat de plan Etat-Région**

**Objet : Protocole d'accord CPER 2021-2027**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 4 février 2021, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu les circulaires du Premier ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5689-SG du 15 novembre 2013 et N°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan État-Région,

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu la circulaire du Commissariat général à l'égalité des territoires du 2 juin 2015 relative au suivi, gestion et évaluation des CPER 2015 -2020,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020, signé le 10 juillet 2015,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Picardie pour la période 2015-2020, signé le 30 juillet 2015,

Vu l'avenant n° 3 ayant pour effet de modifier et de prolonger de deux ans le volet mobilité multimodale du Contrat de plan Etat-région Picardie 2015-2020,

Vu l'avenant n° 3 ayant pour effet de modifier et de prolonger de deux ans le volet mobilité multimodale du Contrat de plan Etat-région Nord-Pas-de-Calais 2015-2020

Vu la lettre du Premier Ministre à destination du Préfet de Région en date du 5 septembre 2019 relative au lancement de la nouvelle génération de CPER pour la période 2021-2027,

Vu l'accord de méthode national Etat-Régions de France signé le 30 juillet 2020,

Vu la circulaire du Premier ministre N°6220-SG du 23 octobre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance,

Vu la délibération 2020.00689 de la Séance Plénière du 30 juin 2020 adoptant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu l'arrêté du Préfet de Région du 4 août 2020 portant approbation du SRADDET de la région Hauts-de-France,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2020.02239 du conseil régional des 09 et 10 décembre 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

#### PREAMBULE :

Le diagnostic partagé avec les acteurs locaux des Hauts-de-France a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses de la région. Des fragilités sociales et un fonctionnement hétérogène des territoires appellent en effet une action publique forte et coordonnée entre l'État, ses opérateurs et l'ensemble des collectivités partenaires tandis que de très importantes potentialités de développement doivent également être promues et accélérées.

Dans ce contexte l'État et le Conseil régional des Hauts-de-France, comme le précise la circulaire du Premier Ministre du 23 octobre 2020, s'engagent dans un protocole d'accord permettant de disposer d'un cadre stratégique et budgétaire qui servira de fondation à la construction du futur Contrat de Plan Etat-région 2021-2027.

Outre l'accord de relance Etat-Région sur la période 2021-2022, le Contrat de Plan Etat-Région est en effet un outil de développement des territoires à mobiliser sur la période 2021-2027, permettant d'influer de façon structurelle la trajectoire de la région.

C'est ainsi que figure dans ce document :

- les orientations partagées avec l'Etat pour le futur CPER
- les engagements financiers globaux de l'Etat et de la Région
- les principes partenariaux, de gouvernance et de suivi du futur CPER

L'accord de relance Etat-Région 2021-2022 sera annexé au futur CPER.

Par ailleurs, ce protocole confirme la volonté de l'Etat et de la Région s'associer les futurs signataires partenaires (les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole) à la suite des travaux d'élaboration qui se dérouleront au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## DECIDE

Par 126 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'adopter le protocole d'accord Etat-Région 2021-2027 de la région Hauts-de-France ainsi que ses modalités annexés à la présente délibération.

## AUTORISE

Monsieur le président du Conseil Régional à finaliser sous réserve de modifications non substantielles et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (142) :** Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Sophie COUDEVYLLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Marguerite DEPRez-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

**Pouvoirs donnés (23) :** Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Madame Edith VARET.

*Monsieur Nicolas BERTIN donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Ludovic PAJOT donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ.*

*Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT, Monsieur Rudy VERCUCQUE donne pouvoir à Monsieur Eric DILLIES.*

**N'ont pas participé au vote (39) :** *Madame Nathalie ACS, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Chantal BOJANEK, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Odile CASIER, Madame Agnès CAUDRON, Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Marine LE PEN, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Marie-Claude ZIEGLER, Madame Brigitte MAUROY.*

**Absents (4) :** *Monsieur Pierre DENIAU, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Monsieur Alexis MANCEL, Monsieur Olivier NORMAND.*

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE  
DES SUFFRAGES EXPRIMES**